

Le 19 mars 2015 à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni suite à la convocation en date du 12 mars 2015 sous la présidence de M. de PLASSE Philippe, Maire.

ORDRE DU JOUR :

- Vote du Compte Administratif 2014 et du Budget Primitif 2015
- Informations : Salle, Cimetière, Eglise, Rue de Maisnil...
- Maison des Anglais - 43 Rue Verte
- Elections Départementales - Tours de garde
- Questions diverses : animation du village, subventions...

Étaient présents : Tous les membres en exercice.
Madame DUCROCQ est élue secrétaire.

Lecture du compte-rendu de la séance précédente et approbation à l'unanimité.

Après le passage de l'entreprise LOIR DETOURNE à l'église, il s'avère que les travaux à réaliser sont plus urgents que prévus.

La réparation du chemin emprunté par le Rallye du Ternois n'est toujours pas terminée. L'année prochaine, si le passage dans la commune est sollicité par l'organisation, la commune refusera.

COMPTE ADMINISTRATIF 2014 ET BUDGET PRIMITIF 2015

M. de PLASSE donne lecture du compte administratif 2014 puis du budget primitif 2015. Il présente également des graphiques réalisés à partir de ces chiffres, plus parlants.

Après discussion le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter le compte administratif 2014, l'affectation des résultats ainsi que le projet de budget primitif 2015.

Les taux d'imposition restent inchangés soit :

- Taux de TAXE D'HABITATION: 11,13 %
- Taux de TAXE SUR LE FONCIER BATI : 13,67 %
- Taux de TAXE SUR LE FONCIER NON BATI : 41,06 %

INFORMATIONS

Salle

Chacun des conseillers donne des idées sur l'aménagement extérieur de la salle :

- Un parking
- Une terrasse
- Un espace vert

M. de PLASSE donne les dernières nouvelles au sujet des travaux notamment un problème rencontré la semaine précédente concernant la structure de la salle. La version définitive des plans reçus par les entreprises lors de l'appel d'offres n'est pas la version

validée par le conseil municipal.

Pour information, M. DAGBERT, Président du Conseil Général du Pas-de-Calais sera présent le vendredi 20 mars à 9h sur le chantier de la salle. Chacun est invité à venir à ce rendez-vous.

Ducasses

Le planning des ducasses 2015 est réalisé en concertation avec tout le monde.

Convention pour la pose de panneaux par le CPIE

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'il y a quelques mois le CPIE du Val d'Authie était entré en contact avec la Mairie afin de créer et poser un panneau pédagogique sur la place du village dans le cadre du projet "Aménagement, valorisation écologique et gestion durable des sentiers de randonnée du Pays du Ternois". Il donne ensuite lecture du projet de convention établie par le CPIE pouvant se résumer ainsi :

- La commune correspond aux critères recherchés par le CPIE Val d'Authie dans le cadre de la valorisation du patrimoine naturel et architectural des chemins de randonnée du Pays du Ternois car elle se situe sur le sentier de randonnée du Puit des Templiers.
- Le panneau pédagogique se situera sur la place du village au niveau du massif fleuri entre les deux tilleuls (domaine public appartenant à la commune).
- La confection et la pose du panneau ne seront en aucun cas à la charge de la commune.
- Le CPIE Val d'Authie rendra compte régulièrement de la réalisation des opérations à la commune.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- D'accepter la proposition du CPIE Val d'Authie concernant la pose d'un panneau pédagogique sur la place du village dans le cadre du projet "Aménagement, valorisation écologique et gestion durable des sentiers de randonnée du Pays du Ternois".
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le CPIE Val d'Authie et tout autre document qui serait nécessaire à la bonne réalisation de cette opération.

Abribus

Il est demandé à ce que le haut de l'abribus soit fermé afin que les enfants ne prennent pas la pluie lorsqu'ils attendent le bus.

Groupe Animation du village

Un groupe d'animation du village a été créé.

Tours de garde – Election Départementale

Les tours de garde pour l'élection départementale sont déterminés.

Versement d'une subvention

M. de PLASSE donne lecture d'une demande de subvention reçue de la Croix Rouge de Saint-Pol-sur-Ternoise.

Le conseil municipal décide, selon le vote suivant : Pour : 6 / Contre : 3 / Abstention : 2, de

verser une somme de 50 € à la Croix Rouge de Saint-Pol-sur-Ternoise.

Courses cyclistes

La Boucle de l'Artois passera sur les voies communales le samedi 4 avril 2015 vers 13h et le Paris-Arras Tour le dimanche 24 mai vers 13h également.

Maison des anglais

Maison de la Rue Verte : M. de PLASSE donne les grandes lignes de l'Etablissement Public Foncier (EPF) qui pourrait, si le conseil le décide, s'occuper d'acheter la propriété, la remettre en état et ensuite la revendre à la commune ou à tout autre éventuel acheteur.

Abonnement à la Voix du Nord

M. de PLASSE s'est renseigné auprès de la Voix du Nord pour avoir un abonnement pour la commune dont tous les conseillers pourraient bénéficier. Cet abonnement coûterait 18€/mois. Le conseil municipal décide de ne pas s'abonner à la Voix du Nord.

Achat de fleurs par la commune lors d'un enterrement.

Monsieur de PLASSE rappelle qu'il avait pris l'initiative en début de mandat d'acheter une gerbe de fleurs lors des funérailles des habitants du village. Toutefois, il est nécessaire que le conseil délibère en faveur ou contre cette idée. Il invite donc les membres du conseil à bien vouloir en discuter puis à en délibérer. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à l'achat d'une gerbe de fleurs pour le compte de la commune lors des funérailles d'un habitant du village. Le montant maximum de cet achat ne devra pas excéder 50 €.

Suivent les signatures